

Paris, le 19 février 2016

La Commission Exécutive de l'UNSA-ICNA a pris connaissance du projet de protocole social, présenté aux Organisations Syndicales le 18 février 2016.

Elle constate que, malgré le mandat donné par le Ministre au Directeur Général le 3 avril 2015 d'une négociation sociale garantissant la prise en compte de la spécificité et de l'ensemble des enjeux professionnels du corps des ICNA, la méthode et document proposés ne peuvent conduire qu'au blocage.

Les premières orientations retenues sur les effectifs, les conditions de travail, la licence de contrôle et le système indemnitaire, sont une attaque sans précédent pour le corps ICNA. D'autre part, l'absence totale de volet social, alors même que les contraintes Licence sont fortes et que la problématique Retraite n'est toujours pas réglée, est une véritable provocation, face à laquelle les ICNA ne peuvent pas rester silencieux.

Comme le sait le Ministre, les enjeux et les attentes du corps ICNA sont grands, et la négociation qu'il a lancée doit réussir. Aussi, et parce que le protocole ne doit pas souffrir de la stratégie mise en place par la DGAC et des mauvais choix qu'elle opère, la Commission Exécutive de l'UNSA-ICNA mandate le Bureau National pour déposer un préavis de grève et rétablir l'équilibre des négociations en cours en faveur des ICNA.

